

**COMMUNE DE
BISSEY SOUS CRUCHAUD**

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

N° 277

AVRIL 2017

SITE INTERNET

WWW.bissey-sous-cruchaud.fr

Pour nous contacter

mairie@bissey-sous-cruchaud.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du jeudi 6 avril 2017 :

Étaient présents : M. CHAROLLAIS Daniel, M. PARISE Alain, Mme GALLAND Claudette, M. VENOT Gilles, Mme HERNANDEZ Anne, M. LECUELLE Alain, M. CHAINARD Daniel et Mme BOUCHARD Isabelle.

Absents excusés : M. GILOT Daniel et M. DENIZOT Christophe qui a donné pouvoir à M. Alain LECUELLE.

Aucune remarque n'a été formulée sur le compte rendu de la réunion du 16 février 2017.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Voirie

M. le Maire a remercié tout particulièrement Mme Isabelle BOUCHARD pour la réalisation du mur en pierres sèches le long du terrain de pétanque. Avec l'aide de l'agent communal, M. Bertrand BARRAUX, ils ont édifié ce mur qui a permis de créer une plate-bande destinée à recevoir des fleurs : rosiers, hortensias.

La municipalité remercie Mme GENTILLI Félicie qui a participé à la plantation des fleurs.

L'agent communal a également procédé à la réparation d'un mur de clôture situé entre la propriété de M. BARBET et la commune et rebouché des trous en enrobé à froid sur différentes chaussées.

La commission voirie a retenu le programme de travaux prévisionnel suivant :

- | | |
|---|-----------------------|
| - La Combe : réalisation d'une tranchée drainante et raccordement au fossé existant : | 2 160 € HT |
| - Les Montots : réfection du chemin agricole et de la VC n° 3 : | en cours de chiffrage |
| - Le Moulin Berthaud (en tranche conditionnelle) : | 14 927.50 € HT |
| - Réfection de l'accès au city | 2 500.00 € HT |
| - Point à temps sur diverses voies communales : | 2 700 € HT |

Ces projets de travaux feront l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Communication

Le rendez-vous pour célébrer la commémoration de la Victoire de 1945 est fixé au lundi 8 mai à 9 h 45, place de l'Eglise.

Scolaire

Mme Anne HERNANDEZ a rendu compte des derniers conseils d'école :

Ecole maternelle de Moroges : des travaux de rénovation sont à envisager, toiture et fenêtres.

Ecole de Bissey : les élèves fréquentent régulièrement le nouveau gymnase et iront prochainement au rocher d'escalade à Culles les Roches. La commune équippa l'école de six nouveaux postes informatiques, d'un ordinateur portable pour l'enseignante et d'un vidéoprojecteur.

CCSCC

M. PARISE Alain a rendu compte des dernières activités de la CCSCC :

- préparation du budget prévisionnel 2017 sans augmentation des taux des taxes directes locales,
- harmonisation de la gestion des ordures ménagères suite à l'arrivée des nouvelles communes,
- poursuite de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Suite à l'analyse des besoins d'investissement sur l'exercice 2017 et compte tenu de la continuité de la baisse des dotations allouées par l'Etat, Monsieur le Maire, en concertation avec les membres de la commission des finances, a proposé d'augmenter les taux d'imposition des trois taxes en appliquant 1% sur le taux de chaque taxe, soit :

- taxe d'habitation : 10.79 %
- taxe foncière (bâti) : 16.73 %
- taxe foncière (non bâti) : 39.69 %

Le gain apporté par cette hausse des taux sera de 1099 €, portant ainsi le produit attendu à 108 218 €. Après délibération, le Conseil Municipal, par 7 voix pour et une abstention a validé cette proposition.

VOTE DES SUBVENTIONS

Le conseil municipal a décidé d'attribuer pour 2017 les subventions suivantes :

ADMR	200
Centre Anticancéreux	100
Comité des Fêtes	155
Association Chrysalyde	155
Association Récré'actions	155
Association « les Pies Jacasses »	155
Association « la Compagnie du Bonheur Vert »	155
Association « les Echos de la Couramble »	155
ADIL	70
France ADOT 71 (don d'organes)	70
Mission locale	70
Amicale des Sapeurs Pompiers	92
La Fraternité	92
Donneurs de Sang	92
Anciens Combattants	46
FNACA	46
Les Restaurants du Cœur	46
DDEN	31
TOTAL	1 885 €

BUDGETS PRIMITIFS 2017

Après présentation des budgets prévisionnels 2017, le Conseil Municipal les a approuvés à l'unanimité (voir détail en fin de bulletin)

SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire a rendu compte de la réunion du 30 mars 2017 au cours de laquelle le Cabinet CHARPENTIER a présenté l'état des lieux du système d'assainissement : déversoirs d'orage à nettoyer, présence de ragondins à la lagune et nécessité de procéder au curage du 1^{er} bassin.

Le Schéma Directeur d'Assainissement permettra à terme d'établir une programmation de travaux et les opérations à envisager afin d'améliorer la structure et le fonctionnement du système d'assainissement.

DIVERS

NAISSANCE

Lise JOBLOT est née le 28 février 2017 à CHALON SUR SAONE. Nous adressons tous nos vœux de bonheur et de santé à Lise, nouvelle habitante des Montots, et toutes nos félicitations aux parents.

RECTIFICATIF

Monsieur le Maire et les adjoints chargés de la relecture du bulletin municipal et la secrétaire de mairie adressent toutes leurs excuses aux familles POTHERET / GAILLARD pour avoir omis d'inscrire dans le récapitulatif de l'Etat Civil 2016, le décès de M. Henri Urbain POTHERET, décédé le 31 janvier 2016 à Buxy. En effet, aucune transcription de décès n'a été effectuée sur le registre d'Etat Civil de la commune de Bissey en raison de la déclaration de son lieu de résidence à Buxy lors de son décès.

URBANISME

Le 6 mars 2017, Mme BENAS Virginie a déposé un dossier de déclaration préalable pour la réfection de la toiture de la maison d'habitation cadastrée C 339, rue du Quart Pigneret.

Le 7 mars 2017, M. PARISE Alain a déposé un dossier de déclaration préalable pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de son habitation cadastrée C 1496, rue du Quart Pigneret.

LA COMPAGNIE DU BONHEUR VERT

Les membres de l'association théâtrale présenteront leur spectacle « Paroles de femme, regard d'homme » le samedi 13 mai à 20 h 30 au Château de Pontus de Tyard à Bissy sur Fley.

BIBLIOTHÈQUE

Pour le printemps des poètes sur le thème de l'Afrique : lecture de poèmes, contes africains, décor africain par l'équipe de la bibliothèque le mardi 9 mai 2017 à 19 heures. Un petit verre de l'amitié vous sera offert ; venez découvrir ce continent si captivant.

COMITE DES FÊTES

Le repas champêtre organisé par le Comité des Fêtes aura lieu le lundi 1^{er} mai 2017 ; à cette occasion, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits rue de la Ramalle depuis l'intersection avec la rue Emiland Gauthey jusqu'à l'intersection avec la rue de la Roche. (Arrêté du Maire n° 8/2017)

Pour le déroulement du vide grenier, le dimanche 21 mai 2017, de 4 h 30 à 20 h, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits sur les voies communes suivantes : (arrêté du Maire n° 9/2017)

- place de la Liberté
- place de l'Eglise
- rue Emiland Gauthey, depuis le RD 125 jusqu'à l'intersection avec la rue des Moirots,
- rue des Moirots, depuis l'intersection avec la rue Emiland Gauthey jusqu'au n° 8 de la rue des Moirots (propriété de M. GAILLARD Dominique)
- rue de la Ramalle, depuis l'intersection avec la rue Emiland Gauthey jusqu'à l'intersection avec la rue de la Roche.

RALLYE COTE CHALONNAISE

Le rallye Bourgogne Côte Chalonnaise 2017 se déroulera les 7, 8 et 9 juillet prochains.

Des épreuves spéciales traverseront notre commune le samedi 8 et le dimanche 9 juillet selon les mêmes tracés que l'année précédente.

FERMETURE MAIRIE

Le secrétariat de mairie sera fermé du mardi 2 au vendredi 5 mai inclus.

COMMUNE DE BISSEY SOUS CRUCHAUD - CA 2016 et BP 2017

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2016	réalisé 2016	BP 2017
Repas scolaires	9 000	7 421,07	7 500
Eau	750	751,49	750
Electricité	5 200	4 534,57	5 000
Combustible	7 000	8 286,19	7 500
Carburant	3 000	2 493,04	2 500
Fleurissement	1 500	291,50	1 500
Fournitures d'entretien	1 000	845,95	1 000
Fournitures de petit équipement	6 500	9 114,04	10 000
Fournitures de voirie	3 500	2 199,19	3 500
Vêtements de travail	250	1 242,94	500
Fournitures administratives	1 000	915,83	1 000
Livres pour la bibliothèque	650	0,00	650
Fournitures scolaires	2 200	2 455,76	2 500
Locations immobilières (atelier + grange)	4 500	4 379,16	4 300
Locations mobilières (photocopieurs mairie et école)	2 600	1 871,12	2 500
Charges locatives (remb. Taxes OM + eau/électricité)	400	368,95	400
Entretien de bâtiments publics	1 000	2 151,00	2 000
Entretien d'autres bâtiments	1 000	1 015,28	1 000
Entretien voiries	9 000	6 773,52	9 000
Entretien réseaux	1 000	0,00	1 000
Entretien matériel roulant	4 000	10 832,72	5 000
Entretien autres biens mobiliers (distributeurs savon - hotte)	1 500	1 447,20	1 500
Maintenance (photocopieur - informatique - ascenseur)	5 200	5 625,00	5 700
Prime d'assurance	4 150	4 113,28	4 200
Documentation générale (urbanisme pratique+la vie communale)	700	693,40	700
Indemnité comptable	500	336,25	500
Clé électronique	50	48,00	50
Transport piscine	1 000	630,98	1 000
Publications	500	107,00	500
Fêtes et cérémonies	3 500	1 538,48	3 500
Annonces (référencement commune annuelle)	210	204,00	210
Déplacements professionnels	100	25,90	100
Frais d'affranchissement	600	326,80	600
Frais de télécommunications	2 600	2 490,60	2 600
Service bancaire TIPI	20	15,56	20
Cotisations (e-bourgogne/SPA/ATD/RGV/FRS/AMSL)	1 600	1 279,28	1 600
NAP + RPI	25 000	11 468,28	25 000
Taxes foncières	2 100	2 052,00	2 100
Charges à caractère général	114 380	100 345,33	118 980
Autre personnel extérieur (travail et services)	30 000	30 346,09	4 300
Cotisations CDG et CNFPT	1 300	1 146,05	1 200
Cotisations journée solidarité	200	183,00	200
Rémunération personnel titulaire	55 000	54 257,48	59 000
Rémunération personnel non titulaire	2 000	2 062,39	7 000
Rémunération CAE	7 000	7 242,01	11 500
Agent recenseur	747	726,40	0
Cotisations à l'URSSAF	15 000	11 046,00	16 000
Cotisations caisses de retraite	15 000	13 645,08	15 000
Cotisations ASSEDIC	500	642,00	1 100
Assurance du personnel	3 900	3 857,68	4 000
FNCSFT	600	568,00	600
Cotisation MNT + CNAS	1 000	910,35	1 100
Médecine du travail	200	107,16	200
Formations	200	300,00	300
Charges de personnel	132 647	127 039,69	121 500
Dépenses imprévues	1 313		1 050

Virement section d'investissement	68 500		81 800
Dotations aux amortissements	1 817	1 816,80	2 100
Indemnités élus	12 000	11 895,66	12 000
Cotisations retraite élus	480	486,00	500
Service incendie (ccscc à partir de 2017)	10 061	10 061,00	0
Contributions organismes de regroupement	15 000	13 079,50	16 000
Contribution urbanisme	0	0,00	2 772
Autres dépenses obligatoires	1 500	1 259,80	1 500
Subvention CCAS	1 000	1 000,00	1 000
Subventions	2 000	1 885,00	2 000
Autres charges de gestion courante	42 041	39 666,96	35 772
Charges financières (intérêts des emprunts)	11 262	11 261,71	10 345
TOTAL DES DEPENSES	371 960	280 130,49	371 547

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2016	réalisé 2016	BP 2017
Excédent antérieur	61 634		75 874
Remboursement sur rémunération du personnel	13 500	13669,36	7 600
FCTVA	0	0	1 450
Concessions cimetièrre	200	753,34	200
Redevance occupation du domaine public	1 100	1 081,21	1 100
Tickets de cantine et garderie	10 000	7 010,71	8 000
Remboursement chauffage salle	200	200,00	200
Autres produits divers (vaisselle)	300	271,70	300
Contributions directes	108 256	106 755,00	108 218
Compensation CCSCC - 9968 € SDIS	37 572	37 572,93	27 604
Taxe sur les pylônes électriques	31 528	31 528,00	32 417
Taxe additionnelle aux droits de mutation	8 500	9 698,15	9 500
Dotation forfaitaire	32 763	32 763,00	30 000
Dotation solidarité rurale	9 508	9 508,00	9 500
Dotation de péréquation	3 060	3 060,00	3 000
Dotation aux élus locaux	2 815	2 895,00	2 962
Fonds amorçage NAP	1 000	1 250,00	1 200
Subventions du département (transport scolaire)	1 000	953,56	1 200
Participations diverses	11 100		
* Moroges : cantine		6 022,80	6 000
* Moroges : NAP		2 697,18	2 500
* Cilles les Roches : location mini bus + cnas		531,06	0
* CCSCC : location mini bus		318,50	300
* Rugby : location mini bus		2 269,69	2 500
* CAF : prestations ALSH		3 551,77	3 000
* FIPHFP : remb. Chaussures sécurité		901,00	0
Compensation spécifique TP	4	4,00	1
FDTF	6 000	6 168,00	6 000
Compensation TF	5 949	5 949,00	5 410
Compensation TH	1 784	1 784,00	3 111
Dotation de recensement	747	747,00	0
Frais élections	0	149,26	400
Revenu des immeubles	21 000	20 499,82	20 500
Charges locatives	1 500	1 568,36	1 500
Produits exceptionnels :	940		0
* CIGAC		43,66	
* sinistre barrières bois		937,20	
* vente tables		490,00	
TOTAL DES RECETTES	371 960	313 602,28	371 547

commune de BISSEY SOUS CRUCHAUD

Prévision des Investissements 2017

dépenses	prévisions
déficit 2016	42 348
remboursement des emprunts (capital)	36 362
Travaux mairie (solde LEBEAU LANGLOIS)	5 000
Travaux bâtiment garderie / logement (toiture)	2 500
Voirie	40 000
City	3 000
Informatique école	5 800
Parcelle cimetière	2 700
Déplacement chemin des Buis	5 000
Electricité Eglise	1 500
Dépenses imprévues	2 319
TOTAL	146 529

recettes	prévisions
Affectation résultat fonctionnement	19 232
virement de la section de fonctionnement	81 800
FCTVA (récupération TVA sur Investissements 2016)	18 782
Fonds parlementaires	9 160 RAR
DETR 2014	4 795 RAR
CD voirie	1 200 RAR
DRAC Eglise	7 320 RAR
CD Eglise	640 RAR
Conseil Départemental (voirie)	1 500
Amortissements	2 100
TOTAL	146 529

Commune de BISSEY SOUS CRUCHAUD

Assainissement : budget primitif 2017

Dépenses d'investissement

Remboursement des emprunts (capital)	3 928,00 €
Elaboration d'un schéma directeur	20 000,00 € RAR
Travaux la Ruée	75 000,00 €
Dépenses Imprévues	1 503,00 €
Amortissement des subventions	3 571,00 €
TOTAL	104 002,00 €

Recettes d'investissement

Excédent antérieur	7 512,00 €
Affectation en réserves	2 852,00 €
Virement de la section de fonctionnement	75 600,00 €
FCTVA	0,00 €
subvention Conseil Départemental	2 585,00 € RAR
subvention Agence de l'Eau	7 050,00 € RAR
Amortissement des travaux	8 403,00 €
TOTAL	104 002,00 €

Dépenses de fonctionnement

Virement à la section d'investissement	75 600,00 €
Assistance technique	250,00 €
Frais bancaire	10,00 €
Dépenses Imprévues	34,00 €
Entretien et réparation	1 000,00 €
Remboursement des emprunts (Intérêts)	1 723,00 €
Rattachement des ICNE	-25,00 €
Amortissement des travaux	8 403,00 €
Redevance Agence de l'Eau	1 320,00 €
TOTAL	88 315,00 €

Recettes de fonctionnement

Excédent 2016	69 744,00 €
Redevances assainissement	15 000,00 €
Amortissement des subventions	3 571,00 €
TOTAL	88 315,00 €

Si vous avez des difficultés pour visualiser ce message, [consultez la copie web](#)

POINT INFO ENVIRONNEMENT

Numéro 0

de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise

Le Service Environnement a le plaisir de vous présenter sa première newsletter. Elle paraîtra tous les 3 mois et vous fera connaître les informations, actions, animations relatives à votre territoire. Plusieurs thèmes seront abordés: des déchets, aux méthodes de compostage en passant par les économies d'énergie, les circuits courts, l'assainissement...

N'hésitez pas à en parler et à la diffuser autour de vous et à nous faire partager vos Informations. Pour s'inscrire, il suffit de se rendre sur le site Internet de la c.c.S.c.c. <http://www.cc-sud-cote-chalonnaise.fr/>

Le service environnement de la c.c.S.c.c.

Qui sommes-nous ?

Le Service Environnement de la c.c.S.c.c.



Charline AMOROS,
responsable du service
environnement et maître
composteur



Jessy KLINGER,
ambassadeur du tri et agent
technique



Michèle JORGE, chargée
d'animation Territoire à
Energie Positive (TEPos)

L'équipe technique de la déchèterie:

Evelyne BRENOT et Catherine GAUTHIER,
gardiennes de la déchèterie de Genouilly

Jeu concours



Notre nouvelle Newsletter cherche un titre !

Trouvez une idée de titre et envoyez la avant le 10 Juin à l'adresse suivante: anim.tepos@ccscc.fr ou directement à la c.c.S.c.c. à Buxy, 3 Impasse des Marbres.

Le gagnant remportera un lot surprise à venir chercher à la c.c.S.c.c.

A vos stylos !!!!

Déchets

Territoire et compétences

La collecte et le traitement des déchets ménagers est une compétence obligatoire pour les Communautés de Communes. Chaque territoire décide de son système de collecte et de tri, gère ses déchèteries et fixe le mode de taxation. De ce fait, des communes très voisines peuvent avoir des prestations et des tarifs différents.



Dans un souci d'harmonisation, les élus de la c.c.S.c.c. souhaiteraient que cette gestion soit assurée sur un territoire beaucoup plus grand. Des

contacts sont pris avec nos voisins en ce sens mais les habitudes font que l'objectif est difficilement atteignable.

Depuis le 1er janvier 2017, six communes autour de Saint-Gengoux-le-National sont venues agrandir notre Intercommunalité.

L'histoire fait que les services et les taxes ne sont pas les mêmes que ceux des trente autres communes. Dans un souci de sérénité, le choix a été fait de maintenir tous les services à l'identique jusqu'à l'échéance de notre marché avec notre prestataire (31 août 2018) : date butoir de la dérogation que nous a accordé le Préfet. Cela nous laisse un an et demi pour réfléchir et se mettre d'accord pour l'avenir. A l'issue de cette démarche, il faut s'attendre à des changements, en espérant que l'on arrive à mutualiser certains services avec les territoires voisins.

C'est la semaine du compostage !

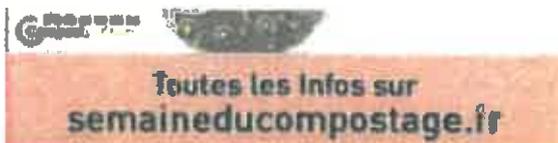
Profitez-en pour venir acheter un composteur à la Communauté de Communes !

Pour connaître les modalités, merci de prendre contact avec Charline AMOROS au 03.85.45.82.98 / 07.87.51.33.88 ou environnement@ccscc.fr

Rendez-vous sur le site de la semaine de



compostage. Des animations ont lieu près de chez vous.



Une benne papier à la déchèterie de GRANGES !

Annuaire ? Magazines ? Journaux ? Publicités ? Photocopies ? Livres ? Enveloppes ?

Qui n'a pas hésité devant son bac en se demandant quel était le bon geste ?

Aujourd'hui, c'est simple : tous les papiers se trient et se recyclent.

De plus, une benne papier a été mise à votre disposition à la déchèterie de GRANGES. Elle permet d'alléger le poids du bac jaune et de séparer le papier des autres déchets.

N'hésitez pas à l'utiliser !

Une question ? Contacter **Jessy KLINGER** au 03.85.45.82.96 / 06.84.45.30.81 ou ambassadeur.tri@ccscc.fr

TEPos



TEPos, qu'est-ce que c'est ?

Le TEPos, qui signifie Territoire à Energie Positive, est un territoire d'actions et de développement ciblé autour du développement durable et des énergies renouvelables.

Désignée lauréate en 2013 par la Région Bourgogne Franche-Comté, notre communauté de communes continue chaque jour le développement de projets autour de cette même thématique.

Pourquoi un marché de producteurs ?

Le développement des circuits courts fait partie d'une des volontés de la c.c.S.c.c. En partenariat avec un noyau de producteurs très impliqués, le marché a pris forme en 2016.

Le marché des producteurs s'est clôturé le 22 décembre 2016 dernier par une édition spéciale Noël. Il recommence **dès le 6 avril** tous les jeudis de 17h à 20h à la chèvrerie des Filletières à Chenôves.

Cette année, plusieurs nouveautés :

- de nouveaux producteurs seront présents: des producteurs cueilleurs de champignons bio mais aussi des maraichers et producteurs de plants de légumes ...

- 2 éditions festives l'été ! Le 20 Juillet et le 24 Aout. Avec un tirage au sort d'un panier gourmand à gagner à chaque édition festive.

Une question ou une remarque ? Contacter Michèle JORGE au 03.85.45.82.96 / 06.33.70.64.52 ou anim.tepos@ccscc.fr



La démarche zéro pesticide dans les espaces communaux

En 2015, la c.c.S.c.c. a mené une action mutualisée : le zéro pesticide pour les espaces communaux. 22 communes dont la c.c.S.c.c. se sont engagées à ne plus utiliser de



Cette année, 6 nouvelles communes s'engagent dans la démarche (dès Avril) : Collonges-en-Charollais, Genouilly, Germagny, Montagny-lès-Buxy, Saint-Martin-D'Auxy et Saint-Gengoux-le-National.

Le dispositif est soutenu par l'Agence de l'eau qui finance les études et l'achat de nouveaux matériels pour les communes.

Info légale: depuis le 1er Janvier 2017, toutes les communes ont pour interdiction d'utiliser des

pesticides dans les espaces communaux.

Une étude a été menée par deux cabinets qui ont proposés l'achat de nouveaux matériels. Cette action a permis la mise en place de nouvelles pratiques.

pesticides dans la gestion de leurs espaces verts.

Au 1er Janvier 2019, cette loi sera étendue aux espaces privés.

Besoin de conseils ?

Pour vous aider dans vos projets, rencontrez gratuitement un conseiller architecte, paysagiste ou énergie ! Vous avez des questions sur la rénovation de votre maison ? Sur l'implantation de votre future maison sur son terrain ? Sur l'isolation ? Sur l'organisation générale de votre jardin ? Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) assure une mission de conseil neutre et indépendante auprès des particuliers qui désirent construire ou restaurer leur maison, aménager des espaces intérieurs ou extérieurs. À partir de vos envies, de vos besoins et de vos possibilités, un conseiller vous aidera à définir et à réaliser au mieux vos lieux de vie. Il vous orientera dans les démarches à suivre et vous accompagnera dans l'élaboration de votre programme.



CAUE de Saône-et-Loire

Pour prendre rendez-vous:

appelez au CAUE : 03 85 69 05 25 ou l'Espace Info-Energie : 03 85 69 05 26

+ d'Infos sur www.caue71.fr

A vos agendas

Quoi ? Foire aux plantes rares
Quand ? Le 22 et 23 Avril 2017
Où ? Château de la Ferté

Quoi ? Réunion publique autour du zéro pesticide
Quand ? Le 18 Mai à 19h
Où ? Salle des fêtes, Buxy

Quoi ? Semaine du développement durable
Quand ? Du 30 Mai au 5 Juin
Où ? Partout

Vous avez des Infos, des manifestations en lien avec l'environnement, parlez nous en ! Nous l'ajouterons à notre rubrique.

Coin Infos



Le nouveau logo de la



Autre logo important pour la c.c.S.c.c., le Territoire à Énergie Positive. La collectivité est TEPos depuis 2013



Communauté de
Communes Sud Côte
Chalonnaise. Il nous
accompagne depuis Janvier
2017, avec l'entrée des 6
nouvelles communes dans
notre collectivité.

suite à un appel à projet de la région. Elle s'engage à
atteindre la sobriété et l'efficacité énergétique mais aussi à
développer les énergies renouvelables sur le territoire.
Plusieurs actions se mettent en place, avec toujours pour
objectif de développer l'économie sur le territoire.

Retrouvez-nous sur notre site Internet mais
aussi sur la page Facebook. Pour toute
information complémentaire, n'hésitez pas à
nous écrire à l'adresse mail ci-contre.



[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)